

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **M. DENIS BERGERON, président**
M. LAURENT PILOTTO, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE CONSTRUCTION
D'UN COMPLEXE DE LIQUÉFACTION DE GAZ NATUREL À SAGUENAY**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 6

Séance tenue le 28 octobre 2020 à 19 h
Bureau d'audiences publiques en environnement
140, Grande Allée Est
Québec

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 28 OCTOBRE 2020	
MOT DU PRÉSIDENT	1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES	
Mme ANNABELLE MESSIER	2
SIERRA CLUB QUÉBEC – CHÂÎTRE QUÉBÉCOIS DE LA SIERRA CLUB FOUNDATION (DM2335)	
Mme Isabelle Sawyer.....	5
Mme JOCELYNE LESSARD (DM585).....	12
VILLE DE SAGUENAY (DM1582)	
M. Michel Potvin	13
REGROUPEMENT (DM2042)	
Mme Anouk Nadeau-Farley	17
M. FRANÇOIS DUPERRÉ (DM1022)	24
SUSPENSION	
REPRISE	
M. EMMANUEL SACCHITELLE-BOUISSET	26
Mme CORINNE ASSELIN (DM2419).....	29
Mme MARIE-EVE OUIMETTE	37
M. BRUNO FOREST (DM2446)	41
M. DANIEL GIRARD	43

SÉANCE AJOURNÉE AU 29 OCTOBRE 2020 À 13 H

**SÉANCE DU 28 OCTOBRE 2020
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DU PRÉSIDENT**

5 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, Mesdames et Messieurs, bonsoir, bienvenue à cette séance de la deuxième partie de l'audience publique sur le *Projet de construction d'un complexe de liquéfaction de gaz naturel à Saguenay* par GNL Québec.

10

Avant de laisser la parole au premier intervenant, voici quelques rappels importants :

15

- d'abord, tous les propos de cette deuxième partie sont enregistrés et les transcriptions seront accessibles dans une semaine environ sur le site Web du BAPE;
- nous vous soulignons également que, tout comme l'initiateur du projet et les personnes-ressources, vous avez la possibilité de rectifier les faits mentionnés dans le mémoire d'un participant ou dans sa présentation.

20

Une rectification à l'endroit d'un mémoire ou d'une opinion verbale se limite à corriger de façon démontrée des inexactitudes, comme une erreur de date ou de quantité, une fausse référence ou une citation erronée. Il peut s'agir par exemple de statistiques, de chiffres, de durée ou de toute autre donnée ou événement précis.

25

La rectification ne doit pas servir à se prononcer sur la justesse ou la suffisance d'une analyse ou d'une opinion afin d'éviter tout débat. Je vous signale que les rectifications pourront se faire par écrit jusqu'au 13 novembre, soit une semaine après la fin de la deuxième partie.

30

Nous avons de nombreuses présentations encore ce soir à l'horaire. Le temps alloué, je le rappelle, pour les témoignages, est de 10 minutes. Il est important pour nous de respecter l'horaire et d'être équitable envers tous les participants.

Avant d'inviter le premier intervenant, je cède la parole à mon collègue, monsieur Pilotto.

35

LE COMMISSAIRE :

Alors, bonsoir. Il a été porté à l'attention de la commission que lors de la séance du 26 octobre en soirée, à la suite de l'intervention de monsieur Jean Paradis, j'ai eu un échange avec

40 celui-ci et que mon expression non verbale a paru aux yeux de certaines personnes et notamment ceux de monsieur Paradis inappropriée, irrespectueuse, voire même offensante.

J'ai appelé monsieur Paradis cet après-midi, nous nous sommes expliqués. Je crois que nous nous sommes compris et je lui ai demandé d'accepter mes plus plates excuses.

45 Ce soir, je veux également présenter à toute personne qui aurait pu se sentir offusquée par mon attitude les mêmes excuses que j'ai formulées à monsieur Paradis.

50 J'ai le plus grand respect pour toutes les personnes qui font l'effort de se questionner sur un projet soumis à l'étude du BAPE et qui prennent le temps de venir présenter à la commission le fruit de leur réflexion et de leur opinion.

Il serait malheureux que mon comportement refroidisse les ardeurs des participants et que cela les conduise à s'interroger sur la plus-value de leur intervention.

55 Rassurez-vous : il n'en est rien. Je m'engage à faire tous les efforts nécessaires pour respecter le décorum qui s'impose lors des audiences.

60 Cela dit, je suis humain et si, par un trait d'humour, une envolée lyrique ou une strophe poétique, vous réussissez à m'arracher un sourire, ne m'en voulez pas : dites-vous que c'est parce que vous m'avez touché. Merci.

LE PRÉSIDENT :

Merci, Monsieur Pilotto.

65

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES

Mme ANNABELLE MESSIER

70

LE PRÉSIDENT :

Alors, j'inviterais maintenant le prochain intervenant, madame Annabelle Messier, à venir nous présenter son mémoire.

75

Mme ANNABELLE MESSIER :

Bonsoir, vous m'entendez bien?

LE PRÉSIDENT :

80

Bonjour, Madame Messier. Nous vous entendons, nous vous écoutons. Alors, comme convenu, 10 minutes pour vous permettre de présenter votre opinion sur le projet, et la commission vous écoute.

85

Mme ANNABELLE MESSIER :

90

Parfait. Donc, je me présente : Annabelle Messier, je suis étudiante en optométrie, en quatrième année de doctorat en optométrie, à l'Université de Montréal. Je parle en tant que citoyenne aujourd'hui. J'espère que vous ne m'en voudrez pas, c'est la première fois que je présente une audience comme ça, je suis un peu... en tout cas.

95

Donc, moi, je m'oppose au projet. Je pense que c'est un pas dans la mauvaise direction. Je pense qu'il y a une prise de conscience collective des effets néfastes de notre mode de vie puis de notre modèle économique depuis les dernières années, particulièrement quand on pense à la marche pour le climat qui avait rassemblé tellement de gens l'année dernière à peu près à ce temps-ci de l'année.

100

Je pense que les gens comprennent de plus en plus le danger des changements climatiques, de l'extinction de la biodiversité, puis je crois que c'est inimaginable, avec tout ça, de ne pas s'opposer à un projet tel que le gazoduc.

105

Je pense que le développement économique est important, mais que la relance économique ne peut pas se faire par les mêmes moyens qui nous ont précisément menés à cette urgence climatique et environnementale là.

110

Je crois qu'il va falloir miser sur d'autres options plus vertes et durables. En ce moment, le projet qui est à l'étude, je crois que c'est un projet qui va à l'encontre de nos intérêts futurs.

Donc, également, on connaît les risques qui sont liés aux gazoducs. On sait qu'il y a des conséquences à chaque petit accident, qu'il soit justement mineur ou grand.

115

Les gazoducs ne sont pas nécessairement sécuritaires. D'après mes recherches, il y avait eu environ 170 accidents sur les pipelines du Canada seulement en 2017, puis on sait aussi que GNL va traverser un territoire où se trouvent beaucoup d'espèces vulnérables menacées ou en voie d'extinction et également des territoires autochtones.

En tant que citoyenne, je ne veux pas qu'on continue de bafouer les droits des premiers peuples et de polluer notre territoire et le leur.

120

Je crois que l'impact des méthaniers qui vont circuler dans le fjord puis dans le fleuve serait vraiment néfaste sur la population de bélugas. C'est leur seul territoire protégé du Saint-Laurent puis je n'ai pas envie, en tant que citoyenne, encore une fois, qu'on prenne ce risque-là.

125

Je refuse aussi que les efforts de tous les Québécois, particulièrement les jeunes et les autochtones, les efforts qu'on fait depuis plusieurs années et les efforts mondiaux soient gâchés par des projets qui utilisent des énergies fossiles tels que celui-là, qui n'ont pas de certitude qu'il y ait des bénéfices réels à ce qu'on fasse un... on mène à terme un projet comme ça.

130

Donc, je pense vraiment que ça ne vaut la peine, puis je trouve d'ailleurs que n'importe quel bénéfice économique ne serait pas assez grand pour justifier les risques et les conséquences sur l'environnement puis les conséquences humaines d'un projet tel que le gazoduc. Voilà.

LE PRÉSIDENT :

135

Merci beaucoup pour votre présentation, Madame Messier. Alors, pas de question? Le message est clair?

LE COMMISSAIRE :

140

Non, merci.

LE PRÉSIDENT :

145

Je vous remercie beaucoup de votre contribution à nos travaux, Madame Messier, et je vous souhaite une bonne soirée.

Mme ANNABELLE MESSIER :

150

Merci. Merci, vous aussi.

155

Mme ISABELLE SAWYER (DM2335)

160

LE PRÉSIDENT :

165

J'appelle maintenant madame Isabelle Sawyer, s'il vous plaît. Bonjour, Madame Sawyer.

Mme ISABELLE SAWYER :

170

Est-ce que vous me voyez?

LE PRÉSIDENT :

Oui, Madame, nous vous entendons et nous vous voyons.

175

Mme ISABELLE SAWYER :

Excellent.

LE PRÉSIDENT :

180

Alors, comme convenu, vous avez 10 minutes pour présenter votre opinion. Je vous cède la parole, la commission vous écoute.

Mme ISABELLE SAWYER :

185

Super, merci beaucoup. Je me présente : Isabelle Sawyer, coprésidente du Sierra Club Québec. Nous sommes un chapitre de l'organisme Sierra Club Canada Fondation, qui est relié aussi au mouvement Sierra Club américain, né en 1892.

190

Notre analyse qu'on a présentée dans notre mémoire se base principalement sur la *Loi sur le développement durable* adoptée par le gouvernement du Québec en 2006, plus particulièrement l'article 6. Puis c'est de ça que j'aimerais m'entretenir avec vous durant ces 10 précieuses minutes.

195

Il y a 16 principes que mentionne l'article 6 sur lequel, je vous lis : « *Afin de mieux intégrer la recherche d'un développement durable dans ses sphères d'intervention, l'Administration prend en compte dans le cadre de ses différentes actions l'ensemble des principes suivants [...]* »

Il y a beaucoup de groupes de la société civile qui sont intervenus dans les médias depuis le début des audiences et dans les dernières années, également, sur des questions qui intéressent ces principes-là, donc je vais les prendre un à un puis intervenir.

200

Donc, le premier principe de la Loi qu'on s'est doté pour s'encadrer en tant que société sur le développement durable est la « *"santé et [la] qualité de vie" : les personnes, la protection de leur santé et l'amélioration de leur qualité de vie sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Les personnes ont droit à une vie saine et productive, en harmonie avec la nature* ».

205

Mentionnons simplement que l'Association québécoise des médecins pour l'environnement, avec 251 signataires de cette sphère, s'est prononcée contre le projet, le jugeant nuisible à la santé humaine.

210

Deuxième principe : l'« *"équité et [la] solidarité sociales" : les actions de développement doivent être entreprises dans un souci d'équité intra et intergénérationnelle, ainsi que [dans un souci] d'éthique et de solidarité sociales* ».

215

Pour nous, « intragénérationnelle », c'est de considérer les communautés déjà impactées par le changement climatique au Québec, comme les Îles de la Madeleine, l'Arctique, les Inuits, notamment, comme dans le reste du monde. Puis on ne trouve pas que ce projet-là a cette approche.

220

« Intragénérationnelle » : c'est difficile de le justifier en investissant dans des énergies fossiles en pleine crise climatique quand on voit, par exemple, seulement les incendies qui ont ravagé la moitié des États-Unis.

225

« Équité et solidarité sociale » : on en doute avec moins de 5 % de retombées anticipées en impôts selon l'IRIS, l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques, plutôt que 39,9 % si le projet avait été mené par des résidents canadiens.

230

Troisième principe : la « *"protection de l'environnement" : pour parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement* ».

Il y a 87 000 personnes qui ont signé une pétition circulée par Greenpeace Québec et d'autres groupes qui disent, dans le fond, par leur signature, que ce principe-là, il n'est pas

235 respecté par le projet, parce qu'une relance verte, ça implique de ne pas exercer davantage de
pression et de perturbations climatiques sur l'environnement, entre autres.

240 Quatrième principe : « *"efficacité économique" : l'économie du Québec et de ses régions doit
être performante, porteuse d'innovation et d'une prospérité économique favorable au progrès
social et respectueuse de l'environnement* ».

245 Bien, on est chanceux, on a 40 économistes et chercheurs en économie qui ont sonné
l'alarme, en fait, sur le projet au niveau du marché du gaz naturel, des retombées en emplois, des
rabais d'Hydro-Québec qui seraient consentis et de la nécessité de réels projets structurants plutôt
que déstructurants pour les régions, parce que l'économie, en ce moment, du Saguenay, est
basée sur le tourisme, les activités d'aventure et sur l'écosystème même qui serait atteint par ce
projet de développement là. Donc, on est d'avis que ça déstructurerait l'économie de la région.

250 Cinquième principe : « *"participation et engagement"* » : bien, c'en est un bel exemple ce
soir, tous ces gens qui participent. Le principe se lit comme suit : « *La participation et l'engagement
des citoyens et des groupes qui les représentent sont nécessaires pour définir une vision
concertée du développement et assurer sa durabilité sur les plans environnemental, social et
économique* ».

255 Il y a aussi 300 000 étudiants du Québec, quand on parle d'équité intergénérationnelle, qui
sont d'avis que le projet va l'encontre de l'acceptabilité sociale, que tout cet engagement puis cette
participation-là des citoyens et des groupes que l'on voit et que l'on entend montrent une vision
concrète et concertée du développement dans ses plans économiques, environnementaux et
sociaux, mais que cette vision-là va à l'encontre du projet proposé par le promoteur GNL.

260 Sixième principe : « *"accès au savoir" : les mesures favorisant l'éducation, l'accès à
l'information et la recherche doivent être encouragées de manière à stimuler l'innovation, ainsi qu'à
améliorer la sensibilisation et la participation effective du public à la mise en œuvre du
développement durable* ».

265 Nous sommes d'avis à Sierra Club que le projet se positionne à l'encontre des activités de
transmission du savoir et de recherche qui sont intégrées au parc marin et au fjord en détournant
ces territoires de cette fin première par l'imposition d'un projet qui les impactera énormément.

270 Septième principe : « *"subsidiarité" : les pouvoirs et les responsabilités doivent être délégués
au niveau approprié d'autorité [en rapprochant] le plus possible les décisions des citoyens et des
communautés concernés* ».

275 Eh bien, il y a vraiment une opportunité ici d'appliquer ce principe puis d'appliquer notre loi, ce faisant, car la Ville de Tadoussac a demandé par résolution le 14 septembre dernier un moratoire sur les projets de développement qui entraîneraient l'augmentation du transport maritime dans le fjord du Saguenay.

280 Huitième principe : « *"partenariat et coopération intergouvernementale" : les gouvernements doivent collaborer afin de rendre durable le développement sur les plans [environnementaux, sociaux et économiques]. Les actions entreprises sur un territoire doivent prendre en considération [leur impact] à l'extérieur de celui-ci* ».

285 Le projet analysé par la présente commission ne respecte pas ce principe, comme il segmente la portion extraction et oléoduc devant alimenter l'usine, ainsi que l'impact du transport maritime international et de la consommation du produit dans les pays étrangers.

290 De plus, cette segmentation de l'usine de méthanisation du reste du projet réel, de ce qui est nécessaire pour exister, dans le fond, représente un triste manque, en fait, de collaboration interne avec les instances décisionnelles régionales telles que les villes et les MRC, qui seront touchées par le passage de l'oléoduc, notamment la coupe des forêts qui serait mise en œuvre.

295 Et, en outre, nous nous demandons, comme l'intervenante précédente, si les communautés autochtones – on l'a reconnu en 2010, je pense, au Canada, sont autodéterminées sur leurs territoires – ont été partie prenante de la décision qui nous amène à finalement une usine pour justifier le passage de l'oléoduc sur toute la longueur du Canada arrivant jusqu'à l'usine, puis même peut-être certains autochtones autres que les communautés qui ont accepté le projet qui sont concernés sur le territoire du Québec.

300 Neuvième principe : « *"prévention" : en présence d'un risque connu, des actions des préventions, d'atténuation et de correction doivent être mises en place en priorité de la source.* »

127 professeurs, chargés de cours et professionnels de l'Université de Chicoutimi, UQAC, ont demandé que les impacts connus en danger d'être causés par le projet soient prévenus à la source en choisissant une autre orientation et direction pour le Québec.

305 Dixième principe : « *"précaution" : lorsqu'il y a un risque de dommage grave ou irréversible, l'absence de certitude scientifique complète ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir une dégradation de l'environnement* ».

310 Bien, vous l'avez peut-être déjà entendu ou vous l'entendrez au cours de la commission : le
GREMM, le Groupe de recherche et d'éducation sur les mammifères marins, ainsi que des
scientifiques de l'Université du Québec en Outaouais, sont d'avis que la situation demande un
moratoire pour exercer le principe de précaution et prévenir des dommages irréversibles à l'espèce
marine du béluga.

315 Onzième principe : « *"protection du patrimoine culturel"* : le patrimoine culturel, constitué de
biens, de lieux, de paysages, de traditions et de savoirs, reflète l'identité d'une société. Il transmet
les valeurs de celle-ci [entre générations] et sa conservation favorise le caractère durable du
développement [...] ».

320 Comme le soutiennent l'UNESCO, le Programme des Nations Unies pour l'environnement,
la Convention sur la diversité biologique et d'autres organes internationaux reconnus, le patrimoine
culturel tire sa source et dépend de la protection du patrimoine naturel.

325 Impacter aussi grandement les milieux naturels centraux dans la région du Saguenay, c'est
manquer à notre devoir de conservation du patrimoine culturel de la région, qui inclut des activités
économiques, également, dans son patrimoine. Puis c'est triste, en fait, pour notre culture au
Québec.

330 Je vais vous épargner le reste, parce que vous commencez sûrement à être fatigués de mon
analyse, mais je vous invite à consulter mon mémoire pour le reste de l'argumentaire concernant
les principes qui restent : la « *préservation de la biodiversité* », le « *respect de la capacité de
support des écosystèmes* », la « *production et consommation responsables* », le principe
« *pollueur payeur* », ainsi que l'« *internalisation des coûts* ».

335 Et, euh... savez-vous combien de minutes il me reste?

LE PRÉSIDENT :

Zéro.

340

Mme ISABELLE SAWYER :

Pour vrai?

345

LE PRÉSIDENT :

Vous arrivez à votre 10 minutes. Mais je voudrais vous assurer toutefois que...

350

Mme ISABELLE SAWYER :

Ah, non, O.K.

355

LE PRÉSIDENT :

Je voudrais vous assurer toutefois qu'on a déjà pris connaissance de votre mémoire, Madame.

360

Mme ISABELLE SAWYER :

O.K. Est-ce que j'ai une petite minute pour terminer?

365

LE PRÉSIDENT :

30 secondes.

Mme ISABELLE SAWYER :

370

O.K., merci. C'est ça : en seconde partie, très brève, notre organisme aimerait souligner un aspect qui est possiblement moins défendu par d'autres groupes : celui des droits des bélugas marins. Et vous l'avez sûrement lu dans mon mémoire.

LE PRÉSIDENT :

375

D'accord.

Mme ISABELLE SAWYER :

380

Suivant un mouvement de sensibilisation et de reconnaissance des capacités extraordinaires d'autres espèces dont font partie les baleines qui fréquentent le parc marin Saguenay–Saint-Laurent, les scientifiques et chercheurs ont publié une déclaration en 2010 à Helsinki qui reconnaît les droits et libertés listés pour ces cousins qu'on a, qui sont retournés dans la mer il y a 60 millions d'années, et dont l'univers est principalement constitué de sons.

385

Une déclaration internationale, même lorsqu'elle est faite par des juristes, signée par des diplomates, c'est inapplicable en droit canadien tel quel, mais ça fait son bout de chemin.

390 Puis avec de nombreux documentaires de cinéastes, on est arrivé en 2009 à ce que le
Parlement canadien sanctionne une loi qui amende le Code criminel et impose des amendes de
plusieurs centaines de milliers de dollars pour la garde, la capture, la mise en captivité, toutes ces
activités qui sont non reliées au secours d'individus en détresse, ainsi que de l'intrusion
reproductive aux baleines et aux dauphins.

395 Puis cette loi-là, on est d'avis, à Sierra Club Québec, que ça touche, en fait, les dispositions
de la déclaration internationale 2, 3, 4 et 7, quatre dispositions sur une déclaration de 10, puis qu'il
est vital, vital que la commission prenne en compte ces droits, quelques droits et liberté reconnus
au Canada pour les baleines, lorsqu'elle considérera l'impact du projet de développement de GNL
sur le seul sanctuaire marin que nous avons au Québec, et le fait que ces animaux...

400

LE PRÉSIDENT :

Je vous invite (phon.) à conclure, maintenant.

405

Mme ISABELLE SAWYER :

Que ces animaux parcourent des millions de kilomètres chaque année pour y aller. Merci.

410

LE PRÉSIDENT :

Alors, c'est votre conclusion?

Mme ISABELLE SAWYER :

415

Oui. Avez-vous une question?

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Pilotto?

420

LE COMMISSAIRE :

Non, ça va.

LE PRÉSIDENT :

425

Le propos est clair, je vous remercie beaucoup de votre collaboration, Madame Sawyer, de votre contribution aux travaux de la commission. Nous vous souhaitons une bonne soirée.

Mme ISABELLE SAWYER :

430

À vous aussi.

LE PRÉSIDENT :

435

Merci.

LE COMMISSAIRE :

440

Merci.

Mme JOCELYNE LESSARD (DM585)

LE PRÉSIDENT :

445

J'invite maintenant madame Jocelyne Lessard, s'il vous plaît. Bonsoir, Madame.

Mme JOCELYNE LESSARD :

450

Alors, bonjour à vous deux, bonsoir.

(L'INTERVENANTE FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE DM585)

LE PRÉSIDENT :

455

Je vous remercie beaucoup, Madame Lessard, d'avoir partagé votre opinion sur le projet avec nous.

Mme JOCELYNE LESSARD :

460

C'est tout pour moi.

LE PRÉSIDENT :

465

Je vous remercie de votre contribution à nos travaux. On vous souhaite une bonne soirée.

Mme JOCELYNE LESSARD :

470

Merci, au revoir.

LE PRÉSIDENT :

475

Alors, on va faire une pause de quelques secondes, quelques minutes, le temps de confirmer la présence du prochain intervenant.

SUSPENSION DE QUELQUES MINUTES

480

**REPRISE DE LA SÉANCE
M. MICHEL POTVIN**

M. MICHEL POTVIN :

485

Je suis donc prêt à commencer?

LE PRÉSIDENT :

490

Oui, Monsieur Potvin. La parole est à vous.

M. MICHEL POTVIN :

495

O.K., merci beaucoup. Je vais commencer par me présenter : je suis un producteur de lait biologique, j'ai été président de ma région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, des Producteurs de lait, pendant plusieurs années, au début des années 2000.

500

Je suis actuellement conseiller municipal à la Ville de Saguenay, surtout représentant, responsable des finances. Je suis également président de Promotion Saguenay, mais je tiens à spécifier que je le fais à titre personnel, parce que je n'ai pas consulté mes collègues pour faire ce petit mémoire. Donc...

505 **LE PRÉSIDENT :**

Juste vous demander de vous éloigner un peu de la caméra, qu'on puisse avoir un plan d'ensemble, qu'on puisse voir votre visage, parce que vous êtes tellement près de votre caméra qu'on a de la difficulté à voir votre visage. Parfait, ce serait très bien.

510 **M. MICHEL POTVIN :**

O.K.

515 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, la parole est à vous.

520 **(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE DM1582)**

Je voudrais parler un peu plus loin au sujet du 11 millions que je parle au niveau de GNL. Quand je parle de ça, ça pourrait être un montant d'argent qui pourrait aller dans la diversification énergétique, ça pourrait se faire à même une coopérative ou un OBNL avec des gens de l'environnement comme Coalition Fjord.

525 Vous savez que 11 millions annuels, ça permet à une organisation comme Promo Saguenay ou Ville de Saguenay d'emprunter 130 millions de dollars, donc aller voir d'autres investisseurs pour faire un levier économique dans la transformation énergétique puis permettre à la Ville, vraiment, de ne pas avoir seulement que GNL qui va envoyer des produits à l'extérieur, mais
530 vraiment de se passer quelque chose de positif dans la région de Saguenay qui ferait probablement beaucoup plus d'emplois que GNL en tant que tel.

Puis en plus, on pourrait le faire vraiment dans un sens de diversification énergétique, c'est une chose qui serait vraiment plus positive.

535 Ça fait que c'est dans ce sens-là que j'ai fait mon petit mémoire : l'acceptabilité sociale puis le partage fiscal. J'aurais terminé. Merci beaucoup.

540 Est-ce qu'il y a quelqu'un qui parle? Parce que je n'entends pas.

PROBLÈMES TECHNIQUES

545 **M. MICHEL POTVIN :**

Est-ce qu'il y a des questions, des commentaires?

LE PRÉSIDENT :

550 Moi, je voulais savoir si la proposition, disons, de taxes à la production pour GNL, vous avez eu des échanges avec le conseil municipal à ce sujet-là.

M. MICHEL POTVIN :

555 Ça a été discuté avec quelques conseillers, parce qu'on s'est bien aperçu qu'au niveau des taxes municipales, du fait que c'était, on s'entend, un gros frigidaire avec très peu de bâtiments, contrairement à l'Alcan, Rio Tinto a énormément d'infrastructures terrestres en pieds carrés.

560 GNL, en tout cas, pour l'instant, les comparables qu'on a vus, il n'y en aura pas beaucoup. Donc, oui, il y a eu des discussions, mais on n'est pas allé plus loin que ça.

565 On sait que le gouvernement du Québec n'est pas tellement ouvert à ces solutions-là de taxer les tonnes ou autre, sauf qu'ils le font par exemple dans les redevances hydrauliques avec Rio Tinto, ils vont chercher 72 millions d'argent dans la région pour mettre dans le budget global.

C'est bien correct, mais GNL Québec, si on n'en parle pas aujourd'hui, de la taxation municipale, on n'en parlera jamais. Ça veut dire que ça va passer tout droit, puis qu'on ne pourra pas aller chercher des revenus que Ville de Saguenay aurait énormément besoin.

570 Puis j'en ai parlé tout à l'heure au niveau de l'acceptabilité sociale : je pense qu'on aurait quelque chose à vendre dans la diversification énergétique ou dans autres solutions, parce que c'est un élément de budget que... c'est un élément financier que je ne mettrais pas directement dans le budget. Je voudrais faire quelque chose qui, socialement, pourrait regrouper les gens. Puis ce serait une chose qui serait faisable, puis en même temps, créer de l'emploi puis créer peut-être des pieds carrés en même temps.

575 Parce que, malheureusement, mais c'est comme ça : les villes fonctionnent avec des pieds carrés. Des pieds carrés taxables. La partie, la composante industrielle, la composante de production n'est pas taxable. Ça, c'est dans toutes les industries puis c'est un peu normal, aussi.

580

Mais sauf que dans notre cas, GNL est un exemple probant, vraiment, qui, d'après nous autres, ne créerait pas beaucoup de pieds carrés.

LE PRÉSIDENT :

585

Merci de cette précision, Monsieur Potvin. Monsieur Pilotto?

LE COMMISSAIRE :

590

Oui. Monsieur Potvin, est-ce que, mis à part la comparaison que vous faites avec les droits d'eau que perçoit le gouvernement, est-ce que vous voyez, dans la nébuleuse des systèmes de taxation possibles, au niveau provincial, est-ce que vous voyez une taxe d'accise ou une taxe spéciale que vous pourriez évoquer auprès du gouvernement ou c'est quelque chose de complètement nouveau?

595

M. MICHEL POTVIN :

600

Bien, c'est ça : moi, je pense qu'il faut se servir du levier du mégaprojet. Vous en servir au niveau exception, parce que si on y va avec une loi provinciale sur la taxation, ça va faire un tollé au niveau de l'industrie qui n'en finira pas. Mais je pense que c'est un mégaprojet unique en Amérique du Nord, c'est le plus gros projet à l'est du Canada.

605

Ce serait vraiment malhabile que Ville de Saguenay n'en retire que... en retire quand même des bénéfices dans le sens qu'il va y avoir de l'emploi et que ça va générer surtout durant la période de construction, mais après la construction, il faut que ce soit intéressant. Puis on sait très bien que ces entreprises-là vont se robotiser par la suite, vont créer beaucoup moins d'emplois. On le vit avec Rio Tinto.

610

Rio Tinto, c'est un très bon contributeur pour Ville de Saguenay, en passant, sauf qu'on voit que GNL ne sont pas dans le même ordre. Quand je parle d'une *piastre* la tonne, c'est quand même un montant pas ridicule, mais un petit montant. Je pense qu'il faudrait que ça soit fait sous voie d'exception.

615

Le projet, il se fait à Saguenay. À c't'heure, Saguenay, maintenant, est le pôle de la contestation mondiale du gaz liquéfié; bien, il pourrait être le pôle mondial de la diversification énergétique. On pourrait changer un peu le *pattern* négatif que l'on a. En ce moment, je pense que toute la planète connaît Ville de Saguenay, mais pas pour les bonnes raisons, t'sais.

620 GNL, je pense que tout le monde le connaît partout dans le monde, tous les organismes du monde sont rendus ici. Maintenant, peut-être que ça serait le temps de changer ça un peu. En tout cas, moi, je leur offre de faire un partenaire avec ces gens-là. Au lieu d'être tout le temps négatif, pourquoi qu'on ne propose pas quelque chose de positif, pour une fois?

625 Parce que, de toute façon, le GNL, qu'ils le veuillent ou qu'ils ne le veuillent pas, s'il ne se fait à Saguenay, il va se faire aux États-Unis, il va se faire au Brésil, il va se faire en Chine ou je ne sais trop où. Ici, on pourrait le faire, mais de façon positive, avec les environmentalistes, en mettant de l'argent de la bonne façon.

630 **LE COMMISSAIRE :**

Merci.

LE PRÉSIDENT :

635 Merci beaucoup, Monsieur Potvin, de votre intervention, de votre opinion, de votre contribution à nos travaux. On vous souhaite une bonne soirée.

M. MICHEL POTVIN :

640 Merci beaucoup.

LE COMMISSAIRE :

Merci.

645

LE PRÉSIDENT :

Merci.

650

Mme ANOUK NADEAU-FARLEY (DM2042)

LE PRÉSIDENT :

655 J'invite maintenant madame Anouk Nadeau Farley, s'il vous plaît. Madame Farley?

660 **Mme ANOUK NADEAU-FARLEY :**

Est-ce que vous m'entendez?

LE PRÉSIDENT :

665 Oui, nous vous entendons. Oui, Madame, nous vous entendons, alors 10 minutes. La commission vous écoute.

Mme ANOUK NADEAU-FARLEY :

670 Parfait, merci. Donc, bonsoir. Ce soir, je présente à titre individuel un mémoire qui en fait est corédigé avec Adrien Guibert-Barthez, Antoine Le Blet, Nicolas Perron et Pierre-Luc Tremblay, qui sont, en fait, des citoyens de Saguenay comme moi, qui soutiennent la Coalition Fjord, qui est un mouvement citoyen qui questionne et mobilise contre les projets de GNL/Gazoduq depuis maintenant deux ans.

675 Donc, je suis personnellement membre du comité de coordination de la Coalition Fjord et je suis signataire de la pétition « *GNL/Gazoduq, non merci!* » tout comme près de 88 400 autres personnes maintenant.

680 Je voulais aussi souligner que nous reconnaissons que le projet de GNL/Gazoduq, s'il se faisait, se trouverait en territoire traditionnel non cédé par les premiers peuples, notamment le Nitassinan du peuple innu.

685 Aujourd'hui, je vais vous présenter un aspect qui a été marquant pour moi dans mon implication citoyenne contre le projet de GNL/Gazoduq, soit les impacts cumulatifs du projet et des autres projets industriels qui cherchent à s'installer aux abords du fjord.

690 C'est en effet très inquiétant de constater que dans les études de ce projet, GNL/Gazoduq, les impacts cumulatifs ne sont pas considérés alors que les experts et scientifiques nous disent qu'ils doivent être pris en compte. La prochaine diapo, s'il vous plaît.

Ce soir, je vais vous parler de la définition – je ne sais pas si on m'a entendue pour la prochaine diapo, je vais continuer –, la définition et description des impacts cumulatifs – merci –, les organismes ayant demandé une étude des impacts cumulatifs, le déni du principe de précaution et des conséquences possibles liées aux impacts cumulatifs. L'autre diapo.

695 Dans notre région, il est question de trois projets industriels qui sont critiqués et qui auraient des impacts notamment sur le fjord. Les dernières années, au Saguenay–Lac-Saint-Jean, on

700 entend beaucoup parler de la mine d'Arianne Phosphate et son port en rive nord du fjord, de la mine de Métaux BlackRock, de l'usine de GNL et du pipeline Gazoduq, qui sont, en fait, trois projets qui chercheraient à acheminer leur matière vers le port de la zone industrialo-portuaire à l'année.

705 La liste que vous voyez à l'écran comprend en fait tous les projets qui sont rattachés au développement de cette zone.

Concernant les impacts cumulatifs, il y a trois aspects principaux. Il y a ceux qui affecteraient le fjord et ses écosystèmes par l'augmentation du nombre de navires sur le cours d'eau, il y a les impacts cumulatifs des industries et infrastructures qui se trouvent sur le sol et les impacts cumulatifs qu'on retrouverait dans les airs, donc principalement les gaz à effet de serre, les GES.

710 Donc, comment ça s'applique, les impacts cumulatifs? Le graphique que je vous présente, en fait, nous permet de comprendre qu'à chaque fois qu'on ajoute un projet dans ce qui est appelé ici l'« *État de référence sans projet* », donc disons un contexte sans projet ou sans nouveau projet, eh bien, la qualité du système, la qualité de l'environnement ou du milieu va être diminuée.

715 Si on prend l'exemple du béluga, donc la ligne d'état de référence sans projet représente la population de bélugas actuellement dans son état naturel qu'est le fjord du Saguenay.

720 Donc, si ajoute le trafic de navires pour un projet 1, disons Arianne Phosphate, en plus des navires pour le projet 2, disons GNL/Gazoduq, puis le projet 3, Métaux BlackRock, on comprend bien que l'état du système, soit le milieu de vie du béluga, se dégrade à chaque fois davantage. Autre diapo.

725 Il y a plusieurs organismes qui ont demandé une étude des impacts cumulatifs. Donc, on parle, par exemple, dans le cas des audiences de Métaux BlackRock, en 2018, le BAPE a remis au ministère de l'Environnement des recommandations en lien avec ce projet prévu sur le fjord du Saguenay.

730 Un extrait du rapport disait que « *Pris isolément, les 25 navires par an du projet de Métaux BlackRock auraient probablement un impact limité sur le béluga. L'évaluation des impacts de la navigation sur cette population devrait cependant être effectuée de façon globale, afin de prendre en compte l'effet cumulatif des projets nécessitant du transport maritime prévu pour les prochaines décennies [...]* »

735 En août 2018, il y a Pêches et Océans Canada qui mettait en garde la population canadienne à propos des développements portuaires sur le Saguenay.

740 Les experts du ministère concluaient sans équivoque que les risques négatifs entraînés par l'exploitation des deux nouveaux terminaux, celui d'Arianne Phosphate et de GNL, devraient être évalués en fonction, et je cite, des « *effets cumulatifs [de toutes] autres pressions entropiques potentiellement nuisibles* », ce qui inclut – c'est selon nous, moi qui le dis – aussi GNL.

745 Il y a le Groupe de recherche et d'étude (sic) sur les mammifères marins, le GREMM, qui demande un moratoire sur la construction des projets industriels qui augmentent le trafic maritime dans le fjord.

750 Robert Michaud, le président du GREMM, écrivait déjà en août 2018 que « *L'augmentation du trafic dans l'habitat essentiel pourrait nuire au rétablissement des bélugas du Saint-Laurent. Les projets de développement ne peuvent [...] être évalués à la pièce, on doit [les] examiner [dans] l'ensemble des projets.* »

755 Ensuite, comme je le nommais d'entrée de jeu, il y a maintenant plus de 88 000 personnes qui ont signé la pétition contre GNL/Gazoduq. Cette pétition-là réclame notamment une étude d'impacts cumulatifs du projet, et il y a plusieurs organisations, des groupes citoyens, groupes environnementaux, notamment, pour ne nommer que ceux-ci, la Coalition Fjord ou, par exemple, Nature Québec, qui portent cette pétition-là et qui ont fait plusieurs sorties médiatiques pour demander notamment une étude conjointe des impacts cumulatifs pour l'usine de GNL et avec le pipeline Gazoduq. Prochaine diapositive.

760 On peut dire, face à toutes ces démarches, qu'elles soient citoyennes ou même de la part d'experts, c'est qu'on remarque un aveuglement volontaire face aux constats des scientifiques qui exigent une étude des impacts cumulatifs ou encore qui demandent un moratoire sur les mégaprojets sur le fjord pour éviter les pires des scénarios.

765 On constate aussi un refus de suivre les recommandations du BAPE. Dans la région, les instances politiques ou les organismes qui ont critiqué la demande de moratoire ou qui omettent de répondre à des recommandations ont un lien direct ou indirect avec GNL/Gazoduq ou avec Port Saguenay, dont la mission évidemment est de (coupure sonore) la zone industrialo-portuaire.

770 C'est particulièrement inquiétant de voir que seules deux municipalités, soit Tadoussac et la MRC de La Haute-Côte-Nord, écoutent la science et appuient le moratoire sur l'avancement des

projets industriels critiqués, le temps que des scientifiques fassent leur étude. L'autre diapo, s'il vous plaît.

775

Je ne peux pas passer sous silence l'exemple de la Ville de Saguenay, qui refuse encore à ce jour de mettre en place un comité de planification et de vigilance avant que les projets soient mis en place. J'ai personnellement interpellé la Ville et Port Saguenay sur cette recommandation du BAPE dans son étude sur le projet de desserte de gaz d'Énergir, qui alimenterait la zone industrialo-portuaire.

780

La recommandation étant que « *La commission d'enquête est d'avis que la Ville Saguenay et l'Administration portuaire du Saguenay devraient créer et soutenir financièrement un comité de planification et de vigilance. Ce comité favoriserait le dialogue sur les impacts des projets prévus ou en cours d'exploitation dans la zone [...], y compris les impacts cumulatifs sur les milieux écologique et humain.* »

785

J'ai rappelé à la Ville qu'une recommandation similaire avait été faite en 2012 dans le cadre d'un autre BAPE, on l'a vu tantôt, puis ça a été fait en 2018 aussi, et que le BAPE spécifiait qu'aucun comité existant ne répondait actuellement à ce besoin. La Ville avait d'ailleurs elle-même, par une lettre remise au BAPE, spécifié qu'il n'y a actuellement aucune étude disponible sur l'ensemble des impacts en cours et à venir.

790

En tant que citoyennes et citoyens préoccupés par l'état de notre milieu de vie, on se confronte à un réel déni des instances politiques face aux appels des scientifiques, à un problème de démocratie et de représentation citoyenne qui est inacceptable. Prochaine diapositive.

795

Avant de conclure, je vous présente rapidement les conséquences possibles liées aux impacts cumulatifs calculés par plusieurs experts. On peut parler de l'augmentation du nombre de navires sur le fjord, qui, actuellement, remonte à 450 passages par année.

800

Si on rajoute seulement GNL/Gazoduq, les méthaniers seraient de 400 passages par an pour un total, donc, de 1 360 passages par année avec tous les projets incluant Ariane Phosphate, Métaux BlackRock, les croisières et Rio Tinto Alcan. On parle donc d'une augmentation de plus 300 % de trafic maritime.

805

Concernant les émissions de GES en territoire québécois et dans la région, bien, on compte les émissions incluant celles d'Ariane Phosphate, Métaux BlackRock, GNL/Gazoduq, c'est 1 268 000 d'équivalences de CO2 par année, ce qui équivaut à 270 000 voitures sur les routes du Québec à chaque année, et ça, ça n'inclut pas le transport maritime ni l'extraction ni la

810 consommation de gaz. Et, malgré tout ça, l'entreprise continue de dire que l'usine serait
carboneutre.

815 Et pour finir, les émissions de GES du projet de GNL/Gazoduq, en amont et en aval, donc
qui incluent l'extraction depuis l'Alberta jusqu'à la consommation qui serait, en fait, en exportation,
donc on passe aussi par le transport par pipeline, la liquéfaction de gaz et le transport maritime,
bien, ce sont 50 millions de tonnes d'équivalents de CO2 par année et donc un milliard sur 25 ans.

820 Donc, en conclusion – prochaine diapo, s'il vous plaît –, il y a près de deux ans, quand on
était une centaine de personnes qui se sont réunies pour créer ce qui est devenu le mouvement de
la Coalition Fjord, ce qui choquait les gens, c'était vraiment le manque d'informations claires et
complètes qui permettraient de comprendre les enjeux autour des trois projets industriels qui les
inquiétait et puis qui cherchent à s'implanter encore aux abords du fjord et qui impacteraient
directement notre milieu de vie.

825 Deux ans plus tard, c'est quand même pénible de voir que devant les audiences du BAPE,
on doit encore venir poser les mêmes questions pour lesquelles on n'a toujours pas obtenu de
réponse et sur lesquelles il n'y a toujours pas d'information qui est disponible. Merci.

LE PRÉSIDENT :

830 Alors, merci, Madame Nadeau-Farley, de votre présentation. Vous avez fait allusion dans
votre présentation, justement, d'un comité de planification et de vigilance. Vous avez esquissé un
peu le mandat éventuel que le comité pourrait avoir. Est-ce que vous pourriez me préciser la
composition que vous verriez en termes de comité de planification et de vigilance?

835 **Mme ANOUK NADEAU-FARLEY :**

840 La recommandation du BAPE, de mémoire, incluait, en fait, les citoyens et citoyennes
interpellés qui habitent le milieu, les organisations intéressées ou dont la mission touche à ces
enjeux-là.

845 Si je pense, ici, dans la région, il y a entre autres le Comité ZIP qui se rattache à la gestion
du Saint-Laurent, donc ça touche le Saint-Laurent, mais dont le bras du fjord est concerné, qu'il y
ait un rôle de concertation qui devrait probablement être interpellé et intéressant de retrouver
(phon.) pour ce comité-là ou le Conseil régional en environnement, mais je pense que
nécessairement, il y a certainement plusieurs citoyens et citoyennes qui voudraient pouvoir donner
leur avis puis en connaître davantage, justement, sur les impacts.

LE PRÉSIDENT :

850 Alors, merci beaucoup de cette précision. Monsieur Pilotto?

LE COMMISSAIRE :

855 Une précision, s'il vous plaît. Dans une de vos premières acétates, celle qui présentait les courbes, l'état de référence, enfin, de l'évolution temporelle, l'impact sur la qualité du système dans la partie gauche de l'acétate, vous aviez une liste de projets puis le dernier en bas, c'était une usine de liquéfaction à « *Jonquière?* »

Mme ANOUK NADEAU-FARLEY :

860 Oui. En fait, ce projet-là...

LE COMMISSAIRE :

865 C'est un point d'interrogation...

Mme ANOUK NADEAU-FARLEY :

870 Oui. Bien, justement, il y a un point d'interrogation parce qu'on n'en entend plus vraiment parler. Il y a deux ans, quand on avait fait la liste des projets qui impacteraient directement le fjord, il y avait ce projet-là qui était dans les airs, qui serait effectivement une usine qu'ils pensaient potentiellement installer à Jonquière.

875 On n'avait pas... c'est ça, il n'y avait pas beaucoup de développement. Il y avait de l'information qui devait venir... si je ne me trompe pas, ça pourrait être pour alimenter des industries plus de la Côte-Nord, si je ne fais pas erreur. Mais ce projet-là, il n'est plus vraiment... on n'en a pas vraiment réentendu parler depuis 2018.

LE COMMISSAIRE :

880 O.K. Ça me rappelle quelque chose. Merci.

LE PRÉSIDENT :

885 Merci de votre contribution à nos travaux, Madame Nadeau-Farley. Nous vous souhaitons une bonne soirée.

Mme ANOUK NADEAU-FARLEY :

890 Merci, bonne chance pour la suite.

LE PRÉSIDENT :

895 Merci.

LE COMMISSAIRE :

900 Merci.

M. FRANÇOIS DUPERRÉ (DM1022)

LE PRÉSIDENT :

905 J'invite maintenant François Duperré, s'il vous plaît. Monsieur Duperré?

M. FRANÇOIS DUPERRÉ :

910 Oui, bonsoir, Monsieur.

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir, Monsieur Duperré.

LE COMMISSAIRE :

915 Bonsoir.

M. FRANÇOIS DUPERRÉ :

920 Est-ce que vous m'entendez bien?

LE PRÉSIDENT :

925 Très bien. Alors, 10 minutes de présentation, la commission vous écoute.

M. FRANÇOIS DUPERRÉ :

930 Oui, alors, Messieurs.

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE DM1022)

935 Merci, Messieurs.

LE PRÉSIDENT :

Alors, merci de votre présentation, Monsieur Duperré. Monsieur Pilotto, des questions?

940 **LE COMMISSAIRE :**

Non, c'est très clair, merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

945 Le propos est clair, alors merci beaucoup de votre contribution à nos travaux, Monsieur Duperré. Je vous souhaite une bonne soirée. Merci beaucoup.

M. FRANÇOIS DUPERRÉ :

950 Merci, bonne fin de soirée à vous aussi.

LE PRÉSIDENT :

955 Merci. La commission va prendre une pause de 15 minutes et vous revient pour la suite des présentations des mémoires.

960 **SUSPENSION DE QUELQUES MINUTES
REPRISE DE LA SÉANCE**

965

M. EMMANUEL SACCHITELLE-BOUISSET

970

LE PRÉSIDENT :

Nous reprenons nos travaux et j'inviterais maintenant Emmanuel Sacchitelle-Bouisset, s'il vous plaît, à venir nous présenter son mémoire.

975

M. EMMANUEL SACCHITELLE-BOUISSET :

Bonjour, est-ce que vous m'entendez bien?

980

LE PRÉSIDENT :

Nous vous entendons très bien, Monsieur Sacchitelle-Bouisset. Est-ce que c'est une présentation téléphonique?

985

M. EMMANUEL SACCHITELLE-BOUISSET :

C'est exact.

990

LE PRÉSIDENT :

Alors, 10 minutes, tel que convenu, nous vous écoutons.

M. EMMANUEL SACCHITELLE-BOUISSET :

995

Bonjour, Monsieur le Président, bonjour, Monsieur le Commissaire.

GNL. J'ai le cœur bien gros. Ça m'écoeure. Ça fait que j'ai décidé de m'exprimer à cœur ouvert. Je vais m'en donner à cœur joie, car j'ai appris par cœur.

1000

Allô, à vous qui m'écoutez. Moi, c'est Emmanuel. Dans le cadre de cette deuxième série d'audiences publiques concernant l'usine de liquéfaction du projet GNL, je veux vous donner mon opinion. Oui.

1005

Je vous entends déjà me demander : « Es-tu un expert dans un quelconque domaine? » Ce à quoi je vous réponds : « Bien, non. Je ne fais pas partie des 40 économistes, des 127 universitaires, des 150 scientifiques ou encore des 250 médecins et professionnels qui se sont

déjà prononcés contre le projet. » Ça, ça vous fait sourire. Encore un jeune idéaliste sans expertise.

1010

Vous enchaînez alors avec cette question : « Es-tu un opposant au projet? » Ce à quoi je vous réponds : « Bien, oui. C'est évident, là. » Vous avez peu de chance de vous tromper, faut dire. Je fais partie des 88 000 signataires qui signifient leur désaccord avec ce mégaprojet de GNL Québec à travers la pétition lancée par Coalition Fjord et Action boréale. Oui, ça en fait du monde.

1015

C'est sûr que ce n'est pas trop rassembleur comme projet. Ça ne démontre pas trop une bonne acceptabilité sociale au Québec, comme on dit. Oui, comme on dit, comme on dit, on jouet- tu à « Jean dit »? Jean dit « non » à cette usine de liquéfaction de gaz. Jean dit « non » à un gaz issu principalement par fracturation hydraulique. Ça marche comme ça pour prendre une décision pour l'ensemble des Québécois?

1020

Oui, j'avoue que c'est un peu plus compliqué. On peut déjà le constater avec le nombre de mémoires reçus pour un seul dossier. Le plus important de l'histoire du BAPE. Dans tout ça, moi, je ne m'y connais pas. Je suis simplement un gars bien inquiet puis peureux qui veut se faire rassurer.

1025

Est-ce qu'on va retourner en arrière? Est-ce qu'on va léguer un fardeau impossible à supporter aux générations futures en matière d'émissions de gaz à effet de serre? Je suis assez étranger au monde des chiffres, mais on me glisse à l'oreille qu'un tel projet, c'est synonyme d'une augmentation des gaz à effet de serre d'un minimum de 46 millions de tonnes d'équivalents CO2 chaque année. Ça représente 60 % des gaz à effet de serre émis annuellement au Québec. Ça me fait peur.

1030

Est-ce qu'on va menacer la survie du béluga? Veut-on sa disparition? Je ne suis pas un fin connaisseur en biologie marine, mais je suis en mesure de comprendre qu'un trafic incessant de méthaniers sillonnant le fjord, ce n'est pas trop positif pour un animal pour qui les bruits sous-marins jouent un rôle essentiel dans son écholocalisation. On parle ici de l'augmentation possible du double de navires dans l'unique parc marin du Québec servant de seul refuge protégé pour les bélugas. Comment vous faire entendre raison?

1035

Déjà, des scientifiques de l'Université du Québec en Outaouais et du Groupe de recherche et d'éducation sur les mammifères marins, mandatés par le gouvernement, ont proposé d'imposer un moratoire sur les projets de développement qui auraient pour conséquence d'augmenter la circulation de navires dans la rivière Saguenay.

1040

1045

Le gouvernement fédéral a déjà, en 2012, avec son programme de rétablissement du béluga, annoncé non pas la fin du monde, mais celle prochaine du béluga si nous n'agissons pas.

1050 En 2018, dans le cadre de la consultation, Pêches et Océans Canada publie les « *Effets potentiels des projets de construction de terminaux maritimes dans le fjord du Saguenay sur le béluga du Saint-Laurent et son habitat* ».

1055 Après sa lecture, j'y ai découvert : le béluga est vraiment en danger d'extinction. Eurêka! Je suis pas mal sourd, je dois vous l'avouer, mais moi, j'entends ce qu'on me dit. (Coupure sonore) puis des mammifères se servant de sons pour trouver leur nourriture.

1060 Est-ce que je souhaite que les touristes continuent à s'exclamer « c'est dont bien beau, la nature au Saguenay »? La réponse est oui. Réfléchissez. Je ne suis peut-être pas un grand sage, mais la pollution visuelle associée à de gros méthaniers, pour moi, c'est du gros niaisage. C'est le passage d'un paysage qui change complètement de visage.

1065 Est-ce que toutes les actions individuelles que je pose depuis des années vont partir en fumée à cause d'un projet qui les annulerait toutes? Comment je vais faire pour retrouver cet optimisme face à l'avenir, cette envie de croire, que dire, de rêver à un monde plus vert si on construit davantage plutôt que de réduire le nombre d'infrastructures liées aux combustibles fossiles?

1070 Je pensais que ce qui était fossile devait rester dans le sol. Je pensais que ça faisait partie du passé. J'ai besoin qu'on me sorte de cet éventuel cauchemar que serait GNL Québec. Bref, je ne suis qu'un simple citoyen conscient de l'urgence climatique qui espère de tout cœur que son gouvernement (coupure sonore) la bonne décision. Voilà.

LE PRÉSIDENT :

1075 Alors, c'est votre conclusion?

M. EMMANUEL SACCHITELLE-BOUISSET :

1080 Exactement.

LE PRÉSIDENT :

1085

Je vous remercie d'avoir émis votre opinion devant la commission, Monsieur Sacchitelle-Bouisset. Nous vous remercions. Questions?

M. EMMANUEL SACCHITELLE-BOUISSET :

1090

Merci beaucoup à vous.

LE PRÉSIDENT :

1095

Le propos est clair, merci, bonne soirée.

M. EMMANUEL SACCHITELLE-BOUISSET :

1100

Merci, bonne soirée à vous.

LE COMMISSAIRE :

Merci.

1105

Mme CORINNE ASSELIN (DM2419)

LE PRÉSIDENT :

1110

J'inviterais maintenant madame Corinne Asselin, s'il vous plaît.

Mme CORINNE ASSELIN :

1115

Oui, bonjour.

LE PRÉSIDENT :

Bonjour, Madame Asselin.

1120

Mme CORINNE ASSELIN :

Bonjour, vous allez bien?

1125 **LE COMMISSAIRE :**

Oui, merci.

1130 **LE PRÉSIDENT :**

Bien, et vous? Alors, écoutez, comme convenu, vous avez 10 minutes pour nous présenter votre point de vue sur le projet, alors la commission vous écoute.

1135 **Mme CORINNE ASSELIN :**

Oui. Normalement, il y avait... ah, pardon, merci.

LE PRÉSIDENT :

1140 Voilà.

Mme CORINNE ASSELIN :

1145 Oui, il y avait une présentation visuelle, donc super, merci. Alors, bonjour, merci de cette opportunité de présenter mon mémoire à la commission. Donc, je me présente : je m'appelle Corinne Asselin, je suis titulaire d'un bac en communication politique et aussi candidate à la maîtrise en sciences politiques. Donc, je m'adresse à vous aujourd'hui en mon nom personnel, en tant que citoyenne et militante originaire de la région.

1150 Donc, dans le cadre de mes études, j'ai étudié le projet sous l'angle des stratégies de communication et de la mobilisation citoyenne. Donc, dans ce mémoire, je vais utiliser les extraits de ces travaux pour vous exposer un peu une brève analyse des stratégies de communication qui sont employées par les promoteurs, mais aussi quelques pistes de réflexion politique.

1155 Donc, avant d'entrer dans le vif du sujet, laissez-moi commencer par dire que comme plusieurs, je trouve incohérente l'idée de scinder l'étude du projet GNL Québec en deux. À quoi bon mener cet exercice démocratique d'envergure qui demande une charge de travail importante si ce n'est pas pour considérer l'ensemble des conséquences de chacune des étapes qui constituent le fonctionnement du projet? Au bout du compte, seule une analyse complète de toutes
1160 les composantes du projet est légitime et recevable.

1165

Donc, ce projet d'usine, si on doit le rappeler, il n'a pas d'utilité en soi. C'est-à-dire que l'usine ne sert à rien si elle n'est pas alimentée pas un produit à transformer et exporter. Ce produit est extrait par des procédés très controversés, d'ailleurs, de l'autre côté du continent, ce qui n'est pas anecdotique. On a donc besoin d'infrastructures massives de transport, d'où la nécessité d'inclure cet aspect.

1170

Parlant de transport, je vais en profiter pour souligner que l'exploitation des énergies fossiles de l'Alberta dépend beaucoup des territoires qui l'entourent. Donc, pourquoi l'industrie se tourne vers le Québec, en fait, situé à l'autre bout du continent? C'est qu'en vérité, les débouchés sont difficiles sur la côte ouest aussi.

1175

On voit, en Colombie-Britannique, mais aussi aux États-Unis, un mouvement d'opposition transnational au transit des produits de la fracturation pour des raisons écologiques. Il serait par exemple idéaliste de penser que c'est seulement pour ces raisons-là que les projets ont été abandonnés : il s'agit beaucoup, sans surprise, de questions d'investissement et de rentabilité.

1180

Les investisseurs se tournent alors vers le Saguenay–Lac-Saint-Jean, qui est un territoire relativement au nord de la métropole, qui est peu peuplé et qui est aux prises avec des inquiétudes face à leur avenir démographique. Peut-être qu'ils espéraient que la région allait accepter sans broncher de servir de territoire pion dans les flux des capitaux des énergies fossiles.

1185

Le problème, c'est qu'ils ont choisi un écosystème peut-être même sans même trop le savoir, un écosystème marin unique au Canada, donc le fjord du Saguenay, pour installer un des plus gros projets d'investissement privé au Québec. Donc, on peut voir : le recours du nombre de mémoires déposé à la commission démontre que la population a son mot à dire.

1190

Donc, la deuxième diapositive. Une petite mise en contexte : des perspectives récentes vont considérer le Canada comme un objet d'études privilégiées pour étudier le phénomène de l'extractivisme. Qu'est-ce que l'extractivisme? En fait, c'est un modèle économique qui est basé sur l'extraction des ressources naturelles, qui est financé et profitable par et pour le capital financier étranger.

1195

Donc, en plus d'être engagé dans ces pratiques à l'extérieur de ses frontières, au Canada, le développement économique est basé sur l'exploitation des ressources naturelles sur des territoires autochtones ancestraux et ça représente une forme de néocolonialisme contemporain selon plusieurs chercheurs.

1200 La diapositive numéro 3, je vais rappeler, historiquement en fait : le style de politique d'exploitation des ressources naturelles canadiennes va être caractérisé par trois traits structurants, donc on parle du consensus discret entre gouvernement et entreprises pour maximiser l'exploitation, monopole des entreprises privées sur l'expertise et la mise en œuvre des techniques et, finalement, en troisième, l'exclusion des acteurs tiers, territoriaux et citoyens.

1205 Force est de constater qu'avec les pressions des mouvements sociaux, on a graduellement imposé aux entreprises de tenir compte de l'environnement dans lequel elles souhaitent implanter leurs projets, au risque de voir celui-ci bloqué ou abandonné. Donc, passons à la diapositive quatre, s'il vous plaît.

1210 Dans ce contexte-là, on voit que les entreprises adoptent de plus en plus le modèle de la responsabilité sociale de l'entreprise pour améliorer leur image. Donc, on va souhaiter améliorer les performances sociales, environnementales, humaines, et davantage impliquer les parties concernées.

1215 Dans ce contexte-là, l'acceptabilité sociale qu'on parle beaucoup s'intègre à ce modèle et qui va désigner grosso modo un assentiment de la population à un projet en dehors du cadre gouvernemental et législatif. Alors, voilà l'exercice auquel on assiste avec le projet GNL Québec depuis plusieurs mois.

1220 Les trois éléments nécessaires à ça, c'est la légitimité sociale, la crédibilité et la confiance. Donc, souvent, les compagnies sous-estiment le temps nécessaire à l'obtention de ces éléments-là. Diapositive 5, s'il vous plaît.

1225 Donc, en petit résumé, les compagnies privées ont pu par le passé exploiter les richesses naturelles par le biais quasi uniquement du lobbying, mais il convient de constater que de nos jours, avec l'importance grandissante des mouvements sociaux, des processus consultatifs, l'augmentation de la médiatisation, aussi, des enjeux écologiques, l'acceptabilité sociale est un élément-clé dans l'élaboration des projets d'exploitation, et celle-ci est de plus en plus difficilement obtenue. On peut passer à la prochaine diapo.

1230 Donc, je voulais juste rappeler que l'industrie pétrolière et gazière ont plusieurs points en commun, notamment que les produits sont des énergies fossiles qui originent des mêmes procédés controversés. Ensuite, la provenance et la destination des investissements et/ou profits est floue et la même.

1235

1240 Donc, l'industrie gazière, d'une certaine manière, on pourrait dire que c'est la nouvelle
branche de l'industrie pétrolière qui lui sert à « verdir », entre guillemets, ses capitaux. Donc, c'est
pour ça que dans ces études-là, j'ai pu observer un peu les mêmes stratégies de communication
qui vont être employées dans tous les projets de transit pétrolier et gazier qu'on a vus, donc que ce
soit Northern Gateway, Keystone XL, Énergie Est ou Coastal Gaslink; ce sont les principaux
documents que j'ai pu observer.

1245 En ce sens, j'ai relevé quelques-unes de ces stratégies qui sont utilisées. D'abord,
premièrement, établir des relations privilégiées avec les élites locales et nationales en amont du
processus. Donc, ça, c'est probablement la partie qui est la plus facile de la stratégie.

1250 Ce n'est pas une surprise : les élites politiques et économiques ont naturellement tendance
à être favorisées par l'exploitation des ressources. Donc, on parle de relations publiques, de mettre
des gros noms de son côté pour favoriser la légitimité aux yeux du public.

1255 Le deuxième point, et c'est celui-là que je pense que le projet GNL a le plus de difficulté,
c'est établir une relation de confiance avec le public. Donc, notamment, on a pu voir, avec le
mouvement « Je crois en ma région », qui était financé notamment par des fonds publics de
Promotion Saguenay, on peut voir que c'est une stratégie qui est utilisée ailleurs également.

1260 Donc, c'est un mouvement qui est financé par les intérêts économiques du projet, mais qui
va prendre l'apparence ou avoir tendance à stimuler un mouvement social *grassroot*, comme on
appelle dans la littérature anglophone, c'est-à-dire qu'il aurait émergé de la base de la société
civile.

1265 Une utilisation dans ce sens-là du mot « mouvement » est fallacieuse et ça s'apparente un
peu à de la fausse représentation en laissant croire qu'il s'agit d'un mouvement citoyen qui se
serait consolidé de façon organique. C'est assez contraire aux définitions sociologiques des
mouvements sociaux. Dans la littérature anglophone, encore, on appelle ça de l'*astroturfing* ou, on
a traduit en français par de la « désinformation populaire planifiée ».

1270 Donc, c'est des techniques qui sont utilisées à des fins publicitaires, politiques, ou encore
dans des campagnes de relation publique, puis qui ont pour but de donner une fausse impression
d'un comportement spontané ou d'une opinion populaire. Ce genre de tactique là, en général, est
perçu comme malhonnête et très douteuse démocratiquement, puisqu'elle peut confondre le
public.

1275 On a vu par exemple, du côté de la Colombie-Britannique, la même chose se produire avec l'ONG Ethical Oil dans le cas du transit pétrolier Northern Gateway. Donc, c'était un groupe qui était financé par le promoteur, mais qui se présentait comme un organisme indépendant et citoyen. Donc, on joue un petit peu sur les mots et les apparences.

1280 Ce genre de stratégie, selon moi, ça mine directement l'obtention des éléments-clés, soit la crédibilité et la confiance envers ce type de stratégie.

1285 Évidemment, le choix des termes dans leurs communications doit également être pris en considération et, dans la mesure possible, dans la littérature, il est conseillé d'éviter d'engager la discussion avec les mouvements d'opposition, en fait surtout pour ne pas adopter une posture défensive.

1285 En ayant recours, par exemple, aux sources officielles dans les médias, on va cadrer souvent le projet d'une façon favorable (coupure sonore) travail financé en amont, qui va servir (coupure sonore).

1290 Donc, on contribue par le fait même à accentuer une dichotomie entre environnement et économie qui a tendance à être utilisée par les défenseurs de la croissance économique comme si c'était des concepts qui seraient opposés. Donc, pour favoriser l'économie, il faudrait accepter de détruire une partie de l'environnement.

1295 Ça, c'est des oppositions qui sont fausses. Du côté de la société civile dans son ensemble, quand on parle de bien commun, il n'est pas souhaitable d'opposer environnement et économie, puisque c'est ces deux éléments vraiment importants qui sont les conditions nécessaires à une meilleure gestion de nos ressources dans le respect de l'environnement.

1300 Finalement, on essaie de mettre de l'avant un argumentaire écologique. Donc, en anglais : *rebrand themselves as leaders in green energy*. Donc, se construire, finalement, de toutes pièces une image de leader de l'énergie verte quand, scientifiquement, on l'a vu plusieurs fois mentionné dans cette commission, on s'entend que ce n'est pas nécessairement l'énergie du futur ni une énergie verte. Donc, GNL, dans ce cas-ci, constitue vraiment un cas d'école. La prochaine diapositive, s'il vous plaît. Merci.

1310 Donc, on a pu voir que plusieurs critiques ont répondu à ces nouvelles stratégies communicationnelles qu'on peut voir utilisées, pas juste ici dans ce cas-ci, mais vraiment partout dans le monde. Le concept qui a émergé, en fait, c'est celui de l'écoblanchiment ou, en anglais, *greenwashing*, qui est sommairement un procédé qui va consister à donner à une entreprise une

image verte écolo en privilégiant un développement durable, alors qu'elle fabrique et/ou vend des produits polluants. Donc, tout ça fait partie d'une stratégie de communication qui est connue. Est-ce qu'on peut passer à la prochaine diapositive, finalement? Merci.

1315 Donc, ce que je veux dénoncer ici, c'est, en fait, que les compagnies vont capitaliser sur des craintes envers l'avenir de nos régions pour imposer des projets qui sont rétrogrades, qui sont nuisibles pour nos communautés.

1320 Finalement, les régions sont nées de l'exploitation des ressources naturelles par des capitaux étrangers, puis c'est pour cette raison que collectivement, on a du mal à développer un imaginaire économique et politique qui fasse en sorte d'augmenter notre autonomie et notre résilience tout en protégeant l'environnement.

1325 Pour moi, il est vraiment essentiel que tout le monde contribue à développer cet imaginaire politique pour être en mesure de subvenir à nos besoins, mais aussi bâtir des communautés solidaires puis mettre sur pied des projets collectifs et innovants.

1330 On se plaint beaucoup de l'exode des jeunes de la région, mais en fait, ce qu'on ne fait pas, c'est qu'on ne les écoute pas. L'opposition massive des associations étudiantes le démontre encore une fois : le projet GNL Québec, c'est un symbole d'un monde capitaliste industrialisé et individualiste que nous rejetons, et nous aspirons à mieux pour notre région dans le contexte de la crise climatique.

1335 Sur la scène internationale, on...

LE PRÉSIDENT :

Madame Asselin, on arrive au terme de votre temps de parole. Je vous inviterais à conclure.

1340 **Mme CORINNE ASSELIN :**

1345 Oui, parfait. Je vais conclure. Donc, sur la scène internationale, il y a un nombre significatif et grandissant de projets de développement qui ont été bloqués par des mouvements citoyens. En Europe, on les appelle même les « grands projets inutiles et imposés ». En gros, c'est des projets qui sont destructeurs pour l'environnement, qui servent avant tout les intérêts économiques puis qui divisent les communautés locales.

1350

On n'a pas besoin d'être de plus en plus divisé dans la région. Ce qu'on a besoin, c'est de créer des ponts entre les groupes sociaux qui ne partagent pas la même vision du monde. Le projet GNL Saguenay, Québec, c'est vraiment comme un éléphant dans un magasin de porcelaine. On ne peut pas se permettre, aucun argument ne peut se permettre de justifier qu'on mette en péril cet écosystème-là.

1355

Donc, je vous invite à vraiment prendre en mesure l'opposition citoyenne au cours de ce processus-là, puis j'espère vraiment qu'on va être capable de la traduire aux instances décisionnelles qui vont décider de l'avenir de ce projet. Donc, merci beaucoup pour votre attention.

LE PRÉSIDENT :

1360

Merci beaucoup d'avoir fait l'effort de venir présenter votre point de vue devant la commission.

Mme CORINNE ASSELIN :

1365

Merci.

LE PRÉSIDENT :

1370

Monsieur Pilotto? Le propos est clair?

LE COMMISSAIRE :

C'est très clair.

1375

LE PRÉSIDENT :

Alors, je vous remercie beaucoup, Madame Asselin, de votre présentation, de votre contribution aux travaux de la commission, et nous vous souhaitons une bonne fin de soirée. Merci.

1380

Mme CORINNE ASSELIN :

Merci, à vous de même, bon courage.

1385

LE COMMISSAIRE :

Merci.

1390

LE PRÉSIDENT :

Merci.

1395

Mme MARIE-ÈVE OUIMETTE

LE PRÉSIDENT :

1400

J'invite maintenant Marie-Ève Ouimette, s'il vous plaît.

Mme MARIE-ÈVE OUIMETTE :

1405

Oui, bonjour, Monsieur le Président, ou plutôt bonsoir. Merci de me permettre de m'exprimer. Est-ce que vous m'entendez bien?

LE PRÉSIDENT :

1410

Bonsoir. Oui, Madame Ouimette. Alors, voilà, écoutez, nous vous voyons, nous vous entendons et vous avez 10 minutes pour faire votre présentation, la commission vous écoute.

Mme MARIE-ÈVE OUIMETTE :

1415

Merci beaucoup. Je ne vais définitivement pas prendre 10 minutes. C'est assez court, ce n'est pas aussi exhaustif que madame qui était avant moi. Alors, moi, je voulais simplement exprimer mon opinion à propos de GNL Québec, parce que pour moi, c'est important.

1420

C'est important pour nos enfants. Un jour, j'ai l'intention d'en avoir, j'aimerais pouvoir les regarder dans les yeux et dire que si GNL Québec a bel et bien contribué aux changements climatiques, comme c'est presque sûr qu'il va le faire, et si les bélugas disparaissent du Saguenay, j'aimerais ça pouvoir leur dire que j'aurai essayé. J'aurai essayé de faire quelque chose. Je pense que c'est la moindre des choses de pouvoir m'exprimer ce soir.

1425

Alors, me voilà. Je vais faire un plaidoyer qui s'intitule « La fierté du Québec ». Donc, quand on parle aux Européens – j'ai été un peu en Europe, j'ai plusieurs amis là-bas –, ce qui les fascine

à propos du Québec, c'est nos espaces naturels, c'est sa biodiversité, c'est quelque chose dont on peut être très fier, d'ailleurs.

1430 Et c'est pourquoi je trouverais vraiment malheureux d'aller de l'avant avec le projet de GNL Québec, parce qu'on sait très bien qu'il va y avoir des impacts importants sur la biodiversité. J'ai mentionné les bélugas, mais ça s'applique aussi à toutes sortes d'espèces végétales et animales.

1435 Et ça fait partie du Québec, ça. Le Québec, ce n'est pas juste les Québécois, mais c'est notre faune, c'est notre flore, aussi. Et puis je crois qu'on doit être les gardiens de cette richesse-là qu'on a et s'assurer qu'on la passe à nos enfants le plus intact possible.

1440 D'ailleurs, je suis très centrée sur le Québec, aussi, ici, je veux dire, mais j'ai aussi une conscience pour les humains en général, et c'est pour ça que je ne peux pas appuyer GNL Québec, qui transporterait beaucoup de gaz qui provient, en fait, de la fracturation hydraulique dans l'Ouest. On est au courant déjà des effets très négatifs en ce moment, comme j'ai dit, sur la santé des populations, mais on sait que ça cause aussi des tremblements de terre, des choses comme ça.

1445 Et je ne vois pas comment on peut être fier au Québec de participer à ce projet-là de l'Ouest. Je ne vois pas comment on peut rendre nos enfants fiers, aussi, qu'on ait pris cette décision-là, qu'on ait permis à ça d'être mis en branle. Donc, pour cette raison-là, également, je m'y oppose, et je crois que vous devriez vous y opposer aussi.

1450 Ce qui me rend fière du Québec, c'est quand je songe aux années 70. On nous appelait à l'époque la Norvège de l'Amérique du Nord, et tout. C'était, pour moi, pas juste au niveau musical, mais au niveau politique aussi, toutes les décisions très progressives qu'on a prises.

1455 Quand je pense à ce qui me rend fière d'être Québécoise, il y a beaucoup de choses qui proviennent de cette époque-là. Et puis je crois que cet esprit-là est toujours en nous. Il sommeille. L'esprit d'être justement à l'avant-garde et d'être tourné vers le progrès.

1460 Et aujourd'hui, en 2020, ce n'est pas en prenant une décision qui soutient les énergies fossiles qu'on va se mettre de ce côté-là de la médaille. Je crois que ce qu'il y a de meilleur en nous, ce dont on peut être le plus fier dans l'esprit québécois, c'est cet esprit d'initiative vers l'avant-garde, vers le progrès.

Et c'est pourquoi je crois qu'on devrait plutôt remettre le financement qui irait vers GNL Québec vers une transition économique juste et durable, la transition verte. Moi, je rêve. Je rêve

1465 d'un Québec qu'on remette sur la *map* à l'avant, qu'on voit... qui va à l'avant des autres. On se
situe à l'avant des autres provinces canadiennes, à l'avant des États-Unis et, surtout, on fait figure
de modèle.

1470 Moi, c'est ça que je veux pour le Québec. Qu'on fasse figure de modèle. Qu'on puisse... la
même admiration que beaucoup ont pour les pays scandinaves, je crois qu'on peut l'avoir aussi
pour les Québécois, pour le Québec. Ça, c'est vraiment cher à moi, et GNL Québec irait vraiment à
l'encontre de cette figure de modèle là que le Québec veut mettre de l'avant.

1475 Je sais que, bon, une autre chose dont on peut être fier et qui nous compare, qui permet de
faire une comparaison avec la Norvège, c'est notre hydroélectricité. Donc, on a une capacité
incroyable de produire, d'être, en fait, autonome au niveau de notre énergie hydroélectrique, et
puis je crois que, justement, on peut tirer avantage de ça en investissant cette capacité-là dans le
développement, justement, d'une énergie qui n'est pas fossile. Des énergies vertes.

1480 Donc, pour favoriser la transition de notre réseau routier, pour supporter, en fait, les voitures
électriques plutôt qu'à essence, l'hydroélectricité qui servirait dans le projet GNL Québec, bien, je
crois que ça devrait plutôt servir cette transition dont je vous parle.

1485 Je crois qu'on devrait vraiment investir dans ce qu'il y a de plus positif, pour le bien-être de
notre terre, parce que qu'est-ce que le Québec sans son appartenance à un lieu, à un endroit?
Sans terre, sans ça, on n'est pas qui on est. Et si on pollue, si on fait du mal à ce qui nous soutient,
ce sur quoi nous reposons, bien, je ne vois pas bien comment l'identité québécoise pourrait s'en
porter mieux, s'en porter bien.

1490 Bon, alors enfin, je vais finir sur le point de la navigation dans le fjord du Saguenay. Ça va à
l'encontre de l'industrie du transport de gaz liquéfié. Les corridors longs, étroits et à l'intérieur des
terres, ça doit être évité, parce que ça augmente les risques dus à la navigation. Et franchement,
moi, l'idée d'une catastrophe, d'un impact qu'il y aurait d'un écoulement de gaz liquéfié dans le
Saguenay, je ne sais pas pour vous, mais moi, je trouve qu'il n'y a rien qui vaille qu'on prenne ce
risque-là.

1495 On doit protéger notre terre, nos cours d'eau. C'est probablement notre première
responsabilité : c'est de s'assurer de protéger, comme j'ai dit, ce sur quoi nous reposons. On ne
peut pas prendre des risques comme ça. Non. Je n'ai pas le choix d'être ici ce soir à m'exprimer
pour vous dire qu'on ne devrait pas aller de l'avant avec ce projet-là.

1500

1505

Je comprends que, bon, économiquement, il y en a qui perçoivent qu'il y ait des avantages, mais à ce que je sache, il n'y a aucun pays qui a déjà signé une entente comme quoi ils achèteraient le produit qu'on transporterait, c'est tout spéculatif. Je crois que tant qu'à être spéculatif, je préférerais qu'on investisse au niveau de l'économie dans une transition durable et juste pour tout le monde. Je ne crois pas que GNL Québec, c'est une option qui nous permet d'aller dans ce sens-là.

1510

Alors, voilà, c'est ce que j'avais à dire ce soir. Je vous remercie de m'avoir écoutée, de m'avoir permis, donné cette occasion-là de dire ce que j'avais à dire.

LE PRÉSIDENT :

1515

Je vous remercie beaucoup de votre témoignage, Madame Ouimette. Je vous remercie beaucoup.

Mme MARIE-ÈVE OUIMETTE :

Merci.

1520

LE PRÉSIDENT :

Merci d'avoir contribué aussi à nos travaux et je vous souhaite une bonne fin de soirée.

1525

Mme MARIE-ÈVE OUIMETTE :

Merci, vous de même. Au revoir.

LE PRÉSIDENT :

1530

Merci, au revoir.

LE COMMISSAIRE :

1535

Merci.

1540

M. BRUNO FOREST (DM2446)

1545 **LE PRÉSIDENT :**

J'inviterais maintenant monsieur Bruno Forest.

1550 **M. BRUNO FOREST :**

Bonjour, est-ce que vous m'entendez?

LE PRÉSIDENT :

1555 Oui, Monsieur Forest, nous vous voyons, nous vous entendons. Alors, écoutez, 10 minutes, la commission vous écoute.

M. BRUNO FOREST :

1560 Parfait. Bien, je vous salue pour commencer. Bonjour, bonsoir, j'imagine que vous avez eu une longue journée, une longue soirée aussi.

LE PRÉSIDENT :

1565 Oui, une longue semaine.

M. BRUNO FOREST :

1570 Voilà, donc... pardon?

LE PRÉSIDENT :

Une longue semaine.

1575 **M. BRUNO FOREST :**

Longue semaine, voilà. Ça fait que je me présente en tant que simple citoyen. Je n'ai pas la prétention de vous fournir une étude très détaillée sur le sujet, puis je pense qu'il y a beaucoup d'organismes, beaucoup de différents intervenants qui ont largement apporté des arguments à la

1580 discussion, alors je viens seulement pour vous présenter mon avis sur GNL Québec en tant que
citoyen, alors c'est sous la forme d'une lettre que... voilà.

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE DM2446)

1585 **Du début de la phrase à la page 1 : « À l'intention » à la fin de la phrase à la page 1 :
« [...] on en est à GNL Québec. »**

Évidemment, je suis contre. Je vous le dis ici, pour ajouter ma voix au sondage, pour que
vous le sachiez, mais je ne peux pas imaginer que mon engagement s'arrête là.

1590 Je pense être un bon citoyen, je crois fermement à la modération et à l'importance du
compromis en démocratie. Mais là, on joue avec le fjord, on joue avec une population de
mammifères marins qui est unique au monde, on joue avec un paysage qui est miraculeusement
préservé par l'histoire, et je vous le dis : si le projet doit aller de l'avant, il va falloir me mettre en
1595 prison tôt ou tard. Voilà, c'est dit.

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE DM2446)

1600 **Du début de la phrase à la page 1 : « J'ai honte [...] » jusqu'à la fin de la phrase à la
page 2, « [...] c'est une fraude. »**

Alors voilà, c'est ce que j'avais à dire. Bien à vous, Bruno Forest, Tadoussac.

LE PRÉSIDENT :

1605
Merci, Monsieur Forest, de nous avoir livré votre témoignage sur le projet.

LE COMMISSAIRE :

1610
Merci.

M. BRUNO FOREST :

Merci. Au revoir.

1615
LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup. Merci, bonne soirée. Au revoir.

1620

M. DANIEL GIRARD

LE PRÉSIDENT :

1625

J'inviterais maintenant monsieur Daniel Girard, s'il vous plaît.

M. DANIEL GIRARD :

1630

Oui, bonjour, vous allez bien?

LE PRÉSIDENT :

1635

Oui. Monsieur Girard, c'est une présentation téléphonique?

M. DANIEL GIRARD :

Oui, exactement.

1640

LE PRÉSIDENT :

Alors, écoutez, nous vous entendons, nous vous écoutons.

M. DANIEL GIRARD :

1645

Parfait, génial. Donc, on va y aller comme suit : mon premier point porte sur l'émotivité de la chose. Je crois qu'on vit dans un état de droit et un état de droit se doit d'y aller avec les choses légales et les choses prouvables selon la science et les choses prouvables selon l'économie, aussi. Ça se trouve à être des choses qui sont difficiles en ces temps de pandémie.

1650

Vous savez, l'économie est mise à rude épreuve, et il y a beaucoup d'entreprises, de petites, moyennes et même de grandes entreprises qui perdent beaucoup, beaucoup, beaucoup d'argent, donc beaucoup de familles qui sont mises sur la paille, parce qu'il faut considérer que notre région, qui est le Saguenay–Lac-Saint-Jean, la région 02, est une région qui est beaucoup axée sur la classe ouvrière.

1655

Et la classe ouvrière est ce qui fait vivre notre région par son pouvoir d'achat. Et le pouvoir d'achat pourrait être augmenté de beaucoup par des emplois qui tombent dans les six chiffres, donc des emplois à 100 000 dollars et plus. GNL Québec peut offrir ça à la région.

1660 Mon second argument va comme suit, c'est quelque chose de quand même assez simple
aussi, c'est ce que Rio Tinto a été capable... pour comparer, Rio Tinto a été considérée comme
1665 étant une grande entreprise dans notre région depuis plusieurs générations, et GNL Québec
pourrait nous offrir un pouvoir décisionnel et un pouvoir limitatif sur les abus de... parce qu'il y a...
nos opposants ont un argument principal, qui est le fait que la manière de ramasser ces gaz sont
très polluants dans l'Ouest canadien.

Eh bien, en construisant ici, en région, au Québec, au Canada, nos propres infrastructures
nous permettraient d'avoir un pouvoir décisionnel sur la manière dont sont faites ces extractions de
gaz.

1670 Parce que vous savez, il y a un autre argument par rapport à ça : si on envoie ça en Chine,
en Russie, dans d'autres pays, si ce n'est pas nous qui le prend, eh bien, ça va être pire. Les
impacts environnementaux vont être encore pires, parce que ce projet-là va se faire d'une manière
ou d'une autre. Et si ce n'est pas ici, c'est ailleurs.

1675 Si ce n'est pas nous qui en profitons, c'est d'autres qui vont en profiter, puis si c'est les
autres qui en profitent, les autres vont y aller d'une manière encore plus polluante que ce que
nous, on aurait pu faire de manière limitative, puis ça va nous enlever tout le pouvoir décisionnel
des origines de ces gaz qui viendraient jusqu'à nous.

1680 Donc, mes arguments principaux étant le fait que ça va nous apporter beaucoup d'emplois,
des emplois payants pour les nôtres, nous, Québécois, des emplois qui vont mettre de l'argent
dans nos coffres, des emplois qui vont nous donner un pouvoir décisionnel sur la manière dont
c'est exploité et des emplois qui vont aussi nous permettre de limiter tout abus environnemental,
1685 parce qu'on va être capable de mettre en place des mesures, on va mettre les infrastructures en
place, et nous serons ceux qui pourrons mettre tout cela de l'avant.

Ça se trouve à être mes points. J'aurais pas mal terminé, donc je me présente : je m'appelle
Daniel Girard, je vis à Chicoutimi, je suis né à Chicoutimi, je veux voir ma région grandir, je veux
voir ma province et mon pays pouvoir avoir le choix des impacts environnementaux reliés à toutes
ces nouvelles technologies. Merci.

1690 **LE PRÉSIDENT :**

1695 Merci, Monsieur Girard, de votre témoignage. Des questions, Monsieur Pilotto?

LE COMMISSAIRE :

1700 Non, merci, c'était très clair.

LE PRÉSIDENT :

1705 Alors, le propos était clair, merci beaucoup de votre contribution à nos travaux, Monsieur Girard, et nous vous souhaitons une bonne fin de soirée.

M. DANIEL GIRARD :

1710 À vous aussi, bonsoir.

LE PRÉSIDENT :

Merci, bonsoir.

1715 C'est ce qui met fin à notre séance pour ce soir, compte tenu du nombre d'intervenants qui nous avaient confirmé leur présence.

1720 Alors, je remercie l'équipe technique pour ce qui est de la diffusion de l'audience, notre équipe d'analystes qui est présente et qui écoute chacun des intervenants au niveau de la présentation. Je remercie mon collègue, monsieur Pilotto, je remercie les participants, aussi, d'avoir contribué à la réflexion de la commission.

1725 Alors, la commission va reprendre ses travaux demain, 13 h, avec de nouvelles présentations de mémoires. Je vous remercie beaucoup et je vous souhaite une bonne soirée.


SÉANCE AJOURNÉE AU 29 OCTOBRE À 13 H

1730

1735

Je soussignée, MARIE-CLAIRE PINET, sténographe officielle, certifiée sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos recueillis par moi au moyen de la sténotypie, le tout selon la loi.

1740 ET J'AI SIGNÉ :



Marie-Claire Pinet, s.o.

1745